

Puis-je faire précéder ma question par une citation? Hier soir, le ministre a déclaré à la Chambre, comme en fait foi le hansard:

Finalement, il lui faudra analyser toute cette information, non pas simplement dans un esprit strictement policier, mais dans un esprit beaucoup plus large, c'est-à-dire dans un esprit social, économique et politique.

Ma question est la suivante: Quels sont les facteurs politiques que le ministre entend soumettre à l'étude du colonel Bourne et de son groupe acéphale?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, bien sûr, lorsqu'on réfère à un contexte politique, social et économique, on se rapporte aux institutions de l'État, c'est-à-dire aux gouvernements d'un pays, et le fait de donner une interprétation étroite au sens politique, dans ce contexte-là, ne fait que démontrer la mesure du raisonnement de l'honorable député.

[Traduction]

M. Woolliams: Je voudrais poser une question supplémentaire. Mon interprétation est peut-être étroite, mais je cherche à savoir l'interprétation que le ministre donne à ses propres paroles. Je lui demande si les dossiers sur les députés, dossiers secrets dont on a admis l'existence à la Chambre, seront examinés par ce nouveau groupe de travail, et les renseignements qu'ils contiennent seront-ils connus de ce groupe ou de cette équipe acéphale?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je n'accepte pas le fait qu'on dise qu'il y a des dossiers sur les députés. Je l'ai dit et je le répète: il n'y a pas de politique générale à l'effet qu'il existe un dossier sur chaque député.

Les dossiers sont ouverts seulement lorsqu'il y a une information suffisante et valable qui le motive. Cela s'applique pour tous les Canadiens.

Dans les circonstances que je viens de décrire, il est évidemment certain qu'il n'est pas question, pour cette unité de travail, d'avoir accès d'une façon régulière et très ouverte aux dossiers sur les Canadiens. En fait, il ne s'agit pas de diriger des actions policières, mais d'analyser un contexte social en évolution au Canada.

[Traduction]

M. Woolliams: A la lumière de l'enquête qui se continue sur une autre affaire, est-ce la politique du gouvernement d'avoir sur les questions de sécurité au Canada des indicateurs qui transmettront des renseignements à ce groupe acéphale ou à un groupe qui lui est rattaché?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Il semble, monsieur le président, que je doive me répéter, mais je dis qu'il ne s'agit pas de diriger des actions policières. Cela veut donc dire qu'aucune personne devra se rapporter à ce groupe de travail. Les activités policières seront l'apanage du Service de sécurité et d'intelligence de la Gendarmerie royale du Canada. Cela ne changera pas. C'est la pratique et cela continuera à l'être.

[M. Woolliams.]

[Traduction]

LA FORCE CIVILE DE SÉCURITÉ—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

M. Robert McGleave (Halifax-Est Hants): Étant donné la déclaration qu'il a faite ce matin lors d'une interview sur les ondes de Radio-Canada et les questions que l'on continue à poser, le Ministre ne serait-il pas prêt à reviser sa position et à accepter de renvoyer cette question au Comité de la justice et des questions juridiques, où nous pourrions l'étudier de manière plus ordonnée?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je pense que c'est bien clair. Si ce ne l'est pas, je suis prêt à répondre à d'autres questions, mais j'ai prononcé un discours à ce sujet le 2 septembre devant les membres de l'Association des chefs de police, à Calgary. J'ai le compte rendu de ce discours; je peux le déposer à la Chambre si cela peut aider les honorables députés à se renseigner sur les buts de ce groupe de travail. Si l'on veut obtenir des renseignements supplémentaires, qu'on me les demande.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE BLOCAGE DES SALAIRES AUX É.-U. ET LES MAISONS AMÉRICAINES OPÉRANT AU CANADA

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant au sujet de deux sociétés, la Douglas Aircraft de Toronto et la Chrysler Canada Limited de Windsor. Le gouvernement est-il au courant du refus de la Douglas Aircraft de présenter une offre de salaires et de la Chrysler Canada Limited de Windsor d'accorder une augmentation de salaires, déjà convenue, sous le prétexte, donné au syndicat, que les salaires sont bloqués aux États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je ne le savais pas, mais je me renseignerai certainement sur la situation.

M. Lewis: Le premier ministre suppléant donnera-t-il à la Chambre, voire aux Canadiens, l'assurance que le gouvernement canadien fera savoir aux sociétés en cause que notre pays ne tolérera pas que l'on impose aux travailleurs canadiens un blocage de salaires en vigueur dans un autre pays, et qu'elles ne doivent pas invoquer la politique suivie par les États-Unis dans les négociations de salaires canadiens?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis assurer le chef néo-démocrate qu'il n'est pas nécessaire d'informer ces compagnies. Personne au pays n'ignore que le Parlement canadien fait les lois ici, lois qu'il faut observer.

M. Lewis: Certaines filiales de compagnies américaines semblent l'ignorer et l'ont ignoré dans le passé. Le premier ministre suppléant voudrait-il s'assurer si le blocage des salaires aux États-Unis n'est pas importé au Canada alors que notre pays n'adopte pas une telle politique?